

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2014-0004/DC/DG du 15 janvier 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission d'évaluation économique et de santé publique (CEESP) par intérim

NOR : HASX1430026S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 15 janvier 2014,
Vu les articles L. 161-41 et L. 161-42 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret du Président de la République du 10 janvier 2008 portant nomination du professeur Lise Rochaix en sa qualité de membre du collège pour une durée de six ans;

Vu la décision du collège de la HAS du 15 juin 2011 portant prolongation dans leurs fonctions des membres de la commission d'évaluation économique et de santé publique;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la commission d'évaluation économique et de santé publique,

Décide:

Article 1^{er}

M. Cédric Grouchka est nommé président de la commission d'évaluation économique et de santé publique par intérim.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 janvier 2014.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU